



Modalités d'application des dispositions réglementaires

-
-
-
-

La qualité paysagère et écologique

-
-
-
-
-
-

La qualité urbaine et architecturale

-
-
-
-
-

La destination des constructions et l'usage des sols

-
-
-
-
-
-
-
-

La morphologie et l'implantation des constructions

-
-
-

Dispositions graphiques complémentaires :

- Plan de zonage de synthèse : se reporter à la pièce 5.1
- Plan des enveloppes d'alerte des zones humides : se reporter à la pièce 5.3
- OAP de Secteurs à Enjeux Métropolitains : se reporter à la Pièce III, Partie 2
- OAP Commerce et Artisanat : se reporter à la Pièce III, Partie 1
- OAP Trame verte et bleue et Belvédères : se reporter à la Pièce III, Partie 4

PARVENU LE
20 DEC. 2023
2023-12-07 14:39

PLU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Construire ensemble
Grand Paris Seine & Oise

PLU APPROUVÉ VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, EN DATE DU 16/01/2020

Le Président
Philippe TAUTOU

IV — REGLEMENT
Partie 5 — DISPOSITIONS GRAPHIQUES
5.2. Plans de zonage par commune
Lainville-en-Vexin

0 250 500 Mètres
1/5000ème

construireensemble.gpseo.fr